

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 81 (1945)

Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative: Aux membres de la S. P. J. — Une étape dans la vie pédagogique romande. — S. P. J.: Comité central. — Une bonne nouvelle pour le corps enseignant du Jura. — S. L. J. et S. P. R. — Vaud: Les petits chanteurs de la Côte. — Offensive des Educateurs. — Association des maîtresses enfantines: assemblée annuelle. — Genève: U. I. G. Dames et Messieurs et U. A. E. E.: Tous les fonctionnaires et employés des services publics sont solidaires. — Résolution. — U. I. G. Dames et U. A. E. E.: Une lettre. — Alliance nationale des Sociétés féminines suisses. — U. I. G. Dames: Collecte. — Mairrainage. — U. I. M. E. P.: Cours d'éducation physique. — Neuchâtel: Coin des sociétaires. — Nécrologie: M. Cornu. — Informations: Concours de sketches. — G. R. E. P. — Fondation Berseth-Muller. — Bibliographie.

Partie pédagogique: Bienvenue à nos nouveaux lecteurs. — Le plateau des Franches-Montagnes. — Éd. Baumgartner: Le plan d'études pour les cours postscolaires du Jura bernois. — P.: Billet de ma classe: La pierre qui flotte...

PARTIE CORPORATIVE

AUX MEMBRES DE LA S. P. J.

Chers collègues,

Le *Bulletin corporatif* de la Société pédagogique romande vous adresse un cordial salut. Dorénavant, régulièrement, toutes les semaines il viendra vous le répéter. En ouvrant l'*Educateur*, que vous recevrez chaque samedi, vous tomberez sur la *Partie corporative* du journal, celle qui vous donnera des nouvelles des sections de la S. P. R. Vous n'y trouverez pas de polémiques acerbés, de querelles politiques ou religieuses, de discussions orageuses ou de propos injurieux, encore que cette partie de l'*Educateur* soit largement ouverte à tous les membres de la Romande, qu'elle soit une Tribune libre où chacun peut émettre son opinion sur tout sujet qui le préoccupe. Mais notre organe se doit d'avoir une tenue correcte et digne, conforme à notre profession d'éducateurs.

Vous serez sûrement surpris de la diversité du contenu de ces premières pages du journal qui sera dorénavant le vôtre, contenu que vous jugerez disparate, voire hétéroclite, à tout le moins manquant d'unité. Et c'est pourtant bien ainsi : l'âme romande y trouve son reflet en conservant son caractère régionaliste. Chaque correspondant, maître de la partie réservée à son canton, lui donne son cachet particulier. Les sujets à l'étude, les problèmes de l'heure, les préoccupations matérielles et professionnelles sont, bien sûr, les mêmes chez tous les instituteurs, mais on les traite différemment à Neuchâtel qu'à Lausanne, on réagit de toute autre façon à Genève : affaire de tempérament...

Le Jura a toujours eu sa place réservée dans l'*Educateur* à la chronique des cantons, place plus ou moins bien remplie suivant les correspondants. Henri Gobat remplit ces fonctions de longues années durant et

jusqu'à sa mort en 1921. Comme successeurs, nous trouvons MM. Mertenat, Sautebin, Germiquet et Moine. M. Perrot est actuellement l'actif correspondant jurassien. Espérons qu'il le restera longtemps encore ; ses relations si vivantes, intéressantes toujours, sont, dans notre journal, l'écho nécessaire de la vie scolaire du Jura bernois.

Chers collègues jurassiens, le *Bulletin corporatif* vous adresse un cordial salut.

La Rédaction.

UNE ÉTAPE DANS LA VIE PÉDAGOGIQUE ROMANDE

La Société pédagogique de la Suisse romande dispose de moyens d'action efficaces :

1. son organe hebdomadaire, « *L'Éducateur* » ;
2. ses congrès et la publication du rapport central présenté à cette occasion ;
3. les manifestations des sections.

Jusqu'à maintenant, une section, la S.P.J., n'avait pu se rallier au principe essentiel de l'abonnement obligatoire à *l'Éducateur*. On s'imagine les conséquences de cette réserve : appauvrissement spirituel du journal, limitation économique regrettable, établissement de deux catégories de membres.

A partir de cet automne, tout rentre dans l'ordre, et le Jura bernois prend place sans restriction au foyer pédagogique romand.

Le Comité central de la S.P.R. désire marquer cet événement en félicitant sincèrement les instruments de cette réalisation : en premier lieu, les organes de la Société des instituteurs bernois, qui sont entrés de confiance dans les vues du Jura, avec une clairvoyance et une abnégation que les Jurassiens n'oublieront jamais ; les liens qui unissent le Jura à Berne, loin d'en être affaiblis, en seront moralement renforcés ; ensuite, les membres des sections cantonales romandes, qui ont manifesté une généreuse compréhension ; enfin, les Jurassiens, qui ont été unanimes à proposer l'arrangement qui a permis de les doter enfin, à titre obligatoire, de l'abonnement à « leur » organe, *l'Éducateur*.

Cette collaboration loyale de tous, dans l'intérêt général largement compris, ne peut manquer d'avoir les conséquences les plus heureuses pour l'école suisse, et nous nous en réjouissons intensément.

Le Comité central S.P.R.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Section de la Société des Instituteurs de la Suisse romande

COMITÉ CENTRAL

Chers collègues du Jura bernois,

Chers collègues de la Suisse romande,

L'Éducateur du 6 octobre 1945 est, pour nous tous, un journal de fête. Depuis des décades, des pédagogues dévoués ont cherché à lier plus étroitement le Jura, terre romande, à la Suisse romande. Toujours, leurs

efforts étaient en butte au gros obstacle historique : le Jura, terre bernoise.

En effet, membres conscients de la Société des Instituteurs bernois (S. I. B.) les instituteurs jurassiens ont vu, dès le début de ce siècle, leurs intérêts corporatifs défendus par leur comité cantonal bernois.

L'*Ecole bernoise* leur a apporté, semaine après semaine, les idées nouvelles, les espoirs des hommes d'école de leur grand canton. Un *Bulletin pédagogique*, rédigé en français, leur parvenait, quatre à cinq fois l'an, fournissant des matières propres à renouveler leur enseignement.

Mais il leur manquait le contact avec la grande famille enseignante romande, quoique le Jura ait toujours compté une petite centaine d'abonnés volontaires à l'*Educateur* un sixième, à peine, de son personnel enseignant.

Grâce à l'initiative du dernier comité de la S. P. J., dont le président G. Voumard, de la Neuveville voit avec plaisir son travail couronné de succès, grâce à la compréhension magnifique du comité cantonal actuel de la S. I. B., grâce au désintéressement de M. V. Rieder, rédacteur du *Bulletin pédagogique*, dès ce jour, tout se métamorphose : les 630 membres de la S. P. J., maîtres primaires, maîtres secondaires, maîtres aux écoles normales, cantonales et de commerce, inspecteurs scolaires, hommes et femmes, tous réunis dans une seule et même société, deviennent, au même titre que les instituteurs vaudois, genevois et neuchâtelois, des abonnés ordinaires de l'*Educateur*.

La S. I. B. renonce à éditer le *Bulletin pédagogique* en langue française et verse le montant ainsi économisé au caissier de la Romande à titre d'abonnement pour les Jurassiens.

Les membres de la S. P. J. recevront, dès ce jour chaque samedi, l'*Educateur* et l'*Ecole bernoise*. C'est un privilège. N'oublions pas, toutefois, que nous sommes membres, à la fois, de la Société pédagogique romande et du Schweiz. Lehrerverein, par la S. P. J. et par la S. I. B.

Le Comité central de la S. P. J. est heureux de cette solution. Nos Jurassiens prendront connaissance, non seulement des idées pédagogiques que l'*Educateur* leur apportera en abondance, mais aussi des soucis corporatifs des sections romandes dont le *Bulletin* nous donne le fidèle écho. Ils y trouveront aussi — sans que l'*Ecole bernoise* en soit privée — les nouvelles de leur groupement jurassien. Nous avons le plaisir de les informer que, dans ce but, nous nous sommes assuré la collaboration de MM. Adrien Perrot, instituteur à Grandval et Georges Barré, instituteur à Biel.

Pour répondre à un vœu du Comité de la S. P. R. nous avons demandé à un vétéran jurassien, membre d'honneur de la S. P. R., lutteur infatigable pour la cause de l'*Educateur*, M. Théodore Möckli, ancien inspecteur des écoles à La Neuveville, de nous donner un article de fête pour ce numéro. Vous le trouverez ci-après.

Nous n'avons plus qu'à dire à nos collègues de la Suisse romande notre joie d'être enfin devenus des membres complets de la S. P. R. et à les assurer que nous nous réjouissons de nous enrichir à leur contact.

Puissions-nous, à notre tour, leur faire part aussi de nos aspirations, de nos expériences, de nos succès...

C'est avec une certaine fierté que nous nous joignons à eux, aujourd'hui, tous ceux du Jura, tous ensemble groupés dans la S. P. J. et désireux, plus que jamais, de collaborer davantage à la Société pédagogique romande grâce à l'*Educateur*.

Le président de la S. P. J.
Chs Jeanprêtre.

UNE BONNE NOUVELLE POUR LE CORPS ENSEIGNANT DU JURA

Eduquer, c'est se donner, se dépenser sans cesse et sans limites. A ce taux, les forces morales les plus solides s'usent et il faut songer à les reconstruire.

Dr Ch. Jd.

A partir du 1er octobre 1945, tous les membres de la Société pédagogique jurassienne sont abonnés obligatoirement à l'*Educateur*, au même titre que les membres des autres sections de la Société pédagogique romande. Chacun doit se féliciter de cette heureuse solution d'un problème agité depuis fort longtemps. Cette nouvelle, communiquée par le Comité central de la Romande, sera sans doute accueillie avec satisfaction par tous les collègues du Jura bernois, heureux d'avoir à disposition un organe pédagogique de langue française, à côté de leur organe corporatif l'*Ecole bernoise*. Les liens qui unissent la partie française du canton de Berne à la Romande vont se trouver ainsi renforcés, sans pour cela que ceux qui les rattachent à l'ancien canton soient diminués ou affaiblis. Cette excellente solution n'a pu être trouvée que grâce à l'aimable compréhension de la Société des instituteurs bernois et de ses dirigeants.

Le nouveau rédacteur de l'*Educateur* a fait, nous dit-on, de vigoureux efforts pour donner à notre journal la direction désirée par la majorité de ses lecteurs. Ses projets ont été approuvés par le Comité central de la Société pédagogique romande qui l'a félicité de sa belle initiative. Si, suivant le vœu exprimé par la section vaudoise, la partie corporative de l'organe des instituteurs romands ne doit faire les frais, sous aucune forme, des améliorations à subir par l'*Educateur*, cette partie doit être intégralement respectée et maintenue. Par contre, la partie pédagogique doit subir un progrès substantiel : elle doit devenir plus directement pratique. Tous les problèmes à caractère corporatif : programmes, examens, cours post-scolaires, manuels d'enseignement, trouveront leur place et seront discutés dans la partie corporative du journal. Les communications, les conseils, les ordres y seront donnés aux membres des sections cantonales par le Comité central, qui est le conseiller, le protecteur du corps enseignant. En outre, en plus des parties corporative et pédagogique, l'*Educateur* publiera une partie pratique, où l'on trouvera la documentation nécessaire pour les leçons de toutes les branches d'enseignement.

Que l'instituteur n'oublie jamais, affirme un maître du Jura bernois, de rester l'éducateur, c'est son devoir primordial ; qu'il demeure un homme complet, par surcroît, pour son plus grand bien personnel et pour celui de la communauté. Dans chaque cas, l'intuition doit indiquer la façon d'agir appropriée, mais une intuition éclairée par la science et c'est à s'instruire lui-même, à s'éduquer lui-même que doit viser l'éducateur. Les maîtres (et les maîtresses aussi), assure d'autre part Ad. Ferrière, devraient tous être des chercheurs, capables de savoir briser avec la routine, consentir aux exceptions à la règle quand cela est bon, demeurer ouverts à tous les souffles du progrès et, par-dessus tout, à l'âme vivante des enfants.

De tout temps, les instituteurs ont étudié les problèmes relatifs à l'enfance, s'évertuant à guider les jeunes intelligences, à former leur esprit pour en faire des humains conscients de leurs devoirs aussi bien que de leurs droits, de leurs devoirs envers eux-mêmes, envers leur prochain, envers leur pays. C'est ainsi que le Congrès pédagogique romand, qui se réunira l'année prochaine à Delémont, traitera la question suivante : « Droits et devoirs de la société à l'égard de l'enfant ; rôle de l'instituteur. » Je cueille dans l'*Educateur* de l'année 1884 la maxime suivante, qui a encore aujourd'hui sa raison d'être : « Il faut que l'instituteur, en tout temps, sache attendre, travailler, espérer et aimer. » Aimer l'enfant, tout est là. Avec l'amour de l'enfant au cœur, le travail paraîtra facile, malgré tous les obstacles, tous les revers momentanés, toute l'incompréhension de certains parents. A condition que nous conservions notre bonne humeur réconfortante, nous vaincrons notre fatigue et nous parviendrons à accomplir au mieux nos multiples tâches.

La vocation de l'instituteur n'est-elle pas la plus belle ? Oui, à condition que le maître voie dans l'éducation de l'enfant la tâche la plus haute, et qu'il s'y applique avec une peine infinie, un dévouement et un amour de tous les instants. Chaque élève, et surtout le plus faible, doit être encouragé et soutenu. Une pareille attitude du maître lui donne du courage et de la confiance en soi-même, écarte l'inquiétude sournoise qui empêche l'épanouissement de tant de qualités latentes. S'abstenir de blâmer, mais aimer.

Un pédagogue affirmait que le bon sens et le tact sont plus nécessaires que le savoir pédagogique. Toutefois, il ne faut pas oublier que le savoir pédagogique n'est pas une chose secondaire. Le tact et le bon sens sont sans aucun doute d'un grand secours, mais ne peuvent suffire à la grande tâche de l'instituteur : organiser, diriger, enseigner, instruire. Outre les connaissances, il faut certainement un autre fond, une culture pédagogique aussi complète que le permet le temps consacré aux études. Combien d'hommes de cœur se sont donnés tout entiers à leur belle tâche et s'épuisent souvent en efforts stériles parce qu'ils ignorent les besoins et le travail des jeunes élèves auxquels ils s'adressaient. Certes, il ne manquait à ces maîtres dévoués ni le bon sens ni le tact, mais les précieuses directions de la psychologie pestalozzienne ou de la pédagogie scientifique.

Le travail scolaire constitue une tâche éducative qui pose de gran-

des exigences à celui qui s'en occupe sérieusement. A la souplesse spirituelle doivent s'allier la sûreté méthodique, le talent d'organisation, une préparation minutieuse, une application et une patience à toute épreuve. Le maître doit se demander en tout temps s'il est dans la bonne voie, s'il n'a pas commis d'erreur dans l'application des principes méthodiques, s'il n'a pas fait fi des devoirs de sa charge. S'il peut affirmer que ce qui le guide chaque jour devant sa classe, c'est l'amour des enfants à lui confiés, alors il ne souffrira d'aucune contrainte, il sera heureux. Dans cette ambiance de confiance, de don de soi-même, les déceptions et les découragements disparaissent. Ce que le bon instituteur a donné se révèle par la suite dans les yeux attendris d'une maman ou d'un papa, dans la poignée de main de tant d'anciens élèves qui ont conservé un bon souvenir de leur temps d'école.

Et toujours de la bonne humeur ! Une salle de classe où ne se produit pas de temps en temps un franc éclat de rire n'est pas faite pour les enfants. Le plaisir au travail, dit un collaborateur de la *Revue suisse d'éducation*, s'accroît en proportion de l'encouragement du maître, de la satisfaction éprouvée par celui-ci et du sérieux apporté à l'accomplissement des diverses tâches scolaires. Car l'élève aussi doit faire des efforts et être éduqué de manière à ce qu'il s'astreigne à atteindre un but choisi.

Oui, la vocation de l'instituteur est belle, mais elle est difficile. Elle presuppose l'humilité et la modestie ; elle se fonde sur le principe : aime ton prochain ! Le vrai éducateur doit être un modèle renonçant à tout ce qui signifie vulgarité ou bassesse. Il fait montre d'une forte discipline personnelle, de courage, de confiance et du désir de servir ! Il est un fervent serviteur de la vérité, car où est la vérité, là est aussi la liberté. Mais la liberté implique la responsabilité vis-à-vis de la communauté et de l'Etat.

Afin de bien accomplir la tâche quotidienne, il faut donc se tenir au courant du mouvement pédagogique, connaître, par la lecture des revues et journaux d'éducation, les idées et procédés des collègues, participer aux discussions, assister aux séances où sont traitées les questions concernant le travail scolaire, se procurer les ouvrages nouveaux de psychologie, mais avant tout prendre connaissance, dans les publications et les organes de nos associations d'instituteurs, des opinions émises sur toute espèce de questions par nos collègues de travail et les organes des sociétés qui sont les guides et les protecteurs du corps enseignant. Puissions-nous tous nous inspirer, dans notre travail scolaire, de la solidarité indispensable et de l'amour de notre belle vocation !

Me sera-t-il permis, pour terminer, d'exprimer ici ma joie de voir les Jurassiens bernois attachés à la Romande par l'abonnement obligatoire à l'*Educateur*, sans qu'il en coûte une cotisation supplémentaire aux membres de la Société pédagogique jurassienne ? Nous sommes Romands et nous devons nous affirmer comme tels. Nous sommes Bernois aussi et ne devons ni ne pouvons nier notre appartenance au grand canton mixte, qui tient compte d'ailleurs de nos particularités et ne songe nullement à nous priver de notre entière indépendance linguistique et de

notre mentalité latine. Nos collègues de l'Ancien canton comprennent notre situation spéciale et sont tout disposés à nous procurer des avantages appréciables. Il nous appartient d'y répondre par une égale bonne volonté de notre part.

Th. Möckli.

S. L. V. — S. P. R.

Dimanche 9 septembre eut lieu à Bienne la réunion annuelle des comités des deux associations suisses d'instituteurs. L'assistance, cette année, était particulièrement nombreuse. Du côté romand, seul Serex, malade, manquait, mais Jeanprêtre, président de la S.P.J. le remplaçait. Le comité S.L.V., à deux exceptions près, était au complet, accompagné des deux rédacteurs de la *Schw. Lehrerzeitung*.

La Suisse italienne était représentée par Petralli.

Plusieurs de nos collègues alémaniques participent pour la dernière fois à semblable réunion. Le 6 octobre prochain, à l'assemblée des délégués, à Saint-Gall, la plupart déposeront statutairement leur mandat de membres du comité du S.L.V., et ce n'est pas sans un brin de mélancolie qu'ils vont prendre congé de leurs collègues romands.

Junod, président de la S.P.R., présida la séance, tandis que Wyss, secrétaire de la S. I. B., tenait le procès-verbal.

Dans son discours d'ouverture, le président Junod releva une fois de plus l'utilité de ces réunions. Grouper tous les instituteurs de la Suisse en une société unique est impossible ; mais ces séances ont pour tâche d'étudier les problèmes communs et les sujets intéressant l'ensemble du pays, de chercher ce qui unit le corps enseignant de toute la Suisse, d'établir des points de contact et de travailler ensemble au développement de l'école suisse. Junod se plaît à souligner la communion d'idées qui a toujours régné dans ces réunions, la compréhension réciproque, la correction de la discussion, le désir de chacun d'arriver à une entente complète : « jamais une fissure, pas même une fêlure dans nos relations ».

Où en sont nos **relations internationales** ? Les armes sont déposées, mais la grande tragédie n'est pas terminée. Pourtant, petit à petit, les frontières s'entr'ouvrent, des nouvelles filtrent, des échanges de correspondances s'ébauchent, les temps semblent s'approcher où la F.I.A.I. reprendra son activité. Boesch, président du S.L.V. reçoit maintenant assez régulièrement le *Schoolmaster*, organe du National Union of Teachers d'Angleterre. Par lui, il a appris que Dumas, l'ancien secrétaire de la Fédération a assisté au congrès de l'association anglaise, mais que Lapierre, son collègue au Bureau exécutif, est mort tragiquement dans un camp de concentration en Allemagne. Dans une séance précédente (octobre 1943), nous avions envoyé un message amical à l'Union des Instituteurs de Suède. Depuis, nous avons essayé avec eux et par eux de faire revivre la F.I.A.I. L'échange de lettres se fait encore péniblement. Sera-ce plus facile d'arriver au but par l'Angleterre ? On écrit séance tenante à Sir Mander, à Londres, membre du Comité exécutif.

En France, la situation s'est clarifiée. Le Syndicat national qui, paraît-il, n'a pas été dissous, travaille en plein sous la direction de M. Senèze, secrétaire général. Ainsi, tout espoir est permis, bientôt

verrons-nous les associations d'instituteurs des pays rénovés, groupés dans la F.I.A.I., se tendre mutuellement la main et travailler, dans le même désir de paix et de fraternité, au relèvement de l'humanité.

En attendant ces temps heureux, bien des misères matérielles, bien des détresses morales restent à soulager. Junod donne un aperçu de ce que la S.P.R. a fait pour secourir nos collègues malheureux, chez nous, et près de nous. Il rappelle les *semaines pédagogiques* de Fribourg, à l'intention des instituteurs internés. Il raconte les rencontres émouvantes avec les Français à Besançon et à Porrentruy. Il parle de la reconnaissance du corps enseignant français des départements frontières pour les secours en nature et en espèces des sections de la S.P.R., tout particulièrement de l'U.I.G. et de la S.P.J.

La situation de nos collègues alémaniques est tout autre, précise Bœsch. Jusqu'ici, il n'aurait pu être question d'entrer en relation avec les instituteurs d'Allemagne et d'Autriche. Au demeurant, on est difficilement maître de ses sentiments... Le temps n'est sans doute pas éloigné où l'on fera appel à un corps enseignant suisse pour diriger des écoles dans le pays occupé : Bâle-Ville vient de tenter un essai à Lörrach. Encore, à ce sujet, ne faudrait-il pas trop se leurrer : les intentions des Alliés ne sont pas encore connues. Cependant, des manuels scolaires ont déjà passé la frontière.

Une aide matérielle a été faite par le S.L.V. aux instituteurs polonois internés. Douze mille francs ont été mis à la disposition du Don suisse. Des démarches qui, malheureusement, traînent en longueur, ont été entreprises pour venir au secours des instituteurs hollandais. Une action est en cours pour héberger chez nous des enfants de ce pays.

Quant au Tessin, Petralli rappelle l'heureuse participation de ce canton aux semaines pédagogiques. Pour ce qui est de l'Italie, on ignore tout de la situation du corps enseignant : les frontières sont encore hermétiquement fermées et voici plus de 20 ans que les instituteurs se sont tenus totalement à l'écart. Mais sûrement ils auront bientôt besoin des conseils et de l'appui des instituteurs tessinois qui, sans réticence et dès qu'ils le pourront, viendront à leur secours moralement et intellectuellement, sinon matériellement, les aidant à occuper la place qui leur revient dans la F.I.A.I. Des manuels ont déjà été mis à la disposition de leurs écoles.

H. Hardmeier, président de la Commission intercantonale pour les questions scolaires du S.L.V., présente un rapport très complet sur la Commission pour l'**Enseignement par l'image lumineuse**, sa création, sa raison d'être et son activité. Cette œuvre, comme celle des Tableaux scolaires, veut procurer aux écoles suisses des collections suisses de diapositifs qui, autrefois, venaient de l'étranger. L'entreprise, qui intéresse la Suisse romande au même titre que la Suisse alémanique, demande des appuis financiers. Le S.L.V. lui accorde une subvention annuelle de Fr. 200.—. La S.P.R. ne saurait rester en arrière : son comité, dans sa prochaine séance, prendra une décision que l'on peut prévoir favorable.

Grec demande si nos deux journaux, la *Schw. Lehrerzeitung* et

l'*Educateur*, ne pourraient pas être mis obligamment à la disposition des instituteurs qui cherchent à placer leurs enfants dans l'une et l'autre parties de la Suisse en échange, en pension ou comme volontaires. Dans la chronique vaudoise du *Bulletin corporatif*, la rubrique **Service de placement** publie les demandes des collègues alémaniques désirant trouver une place pour leurs enfants en Pays de Vaud. Ce modeste service de placement, qui ne fait nullement concurrence à ceux déjà existants, étendrait son activité dans les autres sections de la S.P.R. et, réciproquement, la *Schw. Lehrerzeitung* ferait paraître les désirs des instituteurs romands. Les collègues eux-mêmes, voulant passer leurs vacances hors de leur canton pour parfaire leurs connaissances linguistiques, ou peut-être faire échange de correspondance, pourraient aussi user de ce moyen. Cette proposition est facilement admise et Petralli désirerait que ce service d'entr'aide confédérale s'étende au Tessin. Les rédacteurs s'entendront pour mettre les choses au point et arrêter les détails qui seront ultérieurement communiqués aux membres des deux associations.

Petralli demande des nouvelles de la Commission fédérale chargée d'étudier la motion Roth (**instituteurs au chômage**). Bœsch et Junod, qui en font partie, donnent quelques renseignements, bien que rien de définitif n'ait encore été arrêté.

Le programme de la journée prévoyait une montée à Macolin, avec une visite au **Centre national d'éducation physique**. Malheureusement, une pluie abondante et persistante rendit cette excursion impossible. En revanche, le major Hirt, directeur du Centre, vint nous entretenir de l'œuvre qu'il dirige, en expliqua par le menu son organisation, insistant sur son orientation nouvelle du fait de la fin de la guerre. La discussion nourrie qui suivit son exposé prouva que les instituteurs ne se désintéressent nullement du développement physique de la jeunesse, heureux complément de son développement intellectuel et moral.

VAUD LES PETITS CHANTEURS DE LA COTE

Morges avait fort bien organisé, le 23 septembre, cette *Première Journée des Petits Chanteurs de La Côte*. Au temple et dans la grande salle du Casino se pressaient les parents, les camarades des chanteurs et même quelques hautes autorités.

Chœurs bien mis au point (presque tous !), chantés avec justesse et goût, recueillirent des applaudissements mérités.

Cortège, fanfare, drapeaux, chœurs généraux, collation, un peu de pluie aussi, terminèrent cette journée qui sera, pour les enfants surtout, un souvenir de prime jeunesse.

Mais... est-ce bien là un genre de manifestation à recommander ? Je ne le crois pas.

Les buts visés par les organisateurs peuvent-ils être atteints par ces quelques heures passées dans une petite ville ? J'en doute fort.

L'impression que m'a laissée ce concert, c'est que les enfants chantaient plus « pour être écoutés » que pour le plaisir de chanter et de s'exprimer par le chant.

Il manquait cette spontanéité, ce juvénile entrain que l'on doit rencontrer chez nos enfants. De plus, certains chœurs n'étaient guère « dans les cordes » d'écoliers. Et puis, un joli chœur, chanté avec joie par trente élèves, entre les quatre murs d'une classe, gagne-t-il à être déclamé par cent cinquante écoliers, sur la scène d'un casino, ou même dans un temple, avec des drapeaux à l'arrière-plan ? Je n'en suis pas certain.

Tentative intéressante, cette Première Journée doit faire réfléchir les organisateurs ; ils constateront peut-être qu'il serait préférable de s'en tenir là, et que cette première soit l'unique journée des Petits Chanteurs de la Côte.

René Rouilly.

OFFENSIVE DES ÉDUCATEURS

Vu le succès et l'utilité certaine des causeries et entretiens dirigés organisés par la *Maison du Peuple* ces deux dernières années, une nouvelle série de cinq conférences débutera en octobre. Elle est destinée aux personnes s'intéressant aux questions d'éducation, mais plus spécialement encore, *aux parents*. Ces conférences auront lieu le mercredi dans la Petite Salle de la Maison du Peuple et seront chaque fois — à 8 jours de distance — suivies d'un entretien, dirigé par des personnes compétentes et à même de répondre aux questions qui y seront soulevées.

Le sujet général autour duquel se grouperont les exposés des cinq conférences traitera **Des diverses influences qui enrichissent ou entravent le développement de l'enfant**.

Programme :

Mercredi 10 octobre : (Petite salle)	« L'enfant face à l'actualité : lectures, presse, cinéma, radio. » Sujet traité par M. W. Perret, de Neuchâtel.
Mercredi 17 octobre : (Foyer coop.)	Entretien dirigé — reprise du sujet du 10 octobre.
Mercredi 24 octobre : (Petite salle)	« L'enfant face à l'argent : argent de poche, encouragements, récompenses, services payés ou gratuits, gain de l'enfant. » Sujet traité par M. Eric Desceudres.
Mercredi 31 octobre : (Foyer coop.)	Entretien dirigé — reprise du sujet du 24 octobre.
Mercredi 7 novembre : (Petite salle)	« L'enfant face au système D. » Sujet traité par M. H. Bourquin, dir. de la Maison d'éducation de Vennes.
Mercredi 14 novembre : (Foyer coop.)	Entretien dirigé — reprise du sujet du 7 novembre.
Mercredi 21 novembre : (Petite salle)	« L'enfant face aux études secondaires. » Sujet traité par M. C. Stammelbach, prof.
Mercredi 28 novembre : (Foyer coop.)	Entretien dirigé — reprise du sujet du 21 novembre.
Mercredi 5 décembre : (Petite salle)	« Adolescence, besoin de sociabilité », sociétés, sports, divertissements. Sujet traité par Mlle J. Paschoud.
Mercredi 12 décembre : (Foyer coop.)	Entretien dirigé — reprise du sujet du 5 décembre.

Prix du cours : Fr. 2.— avec la carte de la Maison du Peuple ; Fr. 8.— sans la carte.

**ASSOCIATION DES MAITRESSES ENFANTINES
ET SEMI-ENFANTINES
ASSEMBLÉE ANNUELLE**

Le 8 septembre 1945, dès 9 heures du matin, dans l'auditoire des sciences de l'Ecole normale, se réunissent les maîtresses d'écoles enfantines et semi-enfantines de tout le canton. MM. Chevallaz et Pochon honorent l'assemblée de leur présence.

Mme Porchet, présidente, ouvre la séance devant une salle comble et vibrante. La partie administrative se déroule rapide, intéressante, documentée, dans une ambiance de confiance et de compréhension. Des questions sont posées, des problèmes résolus, des désirs exprimés. Toutes, nous sentons combien les mêmes préoccupations nous rapprochent et nous unissent.

La grande œuvre accomplie par la S.P.V. est encore trop méconnue parmi nous. C'est pourquoi M. Badan vient nous donner des chiffres et des faits. Son entretien convaincra les plus hésitantes.

Après une courte «récréation» dont le but réel est de permettre à toutes d'aller visiter une exposition de dessins de petits élèves, M. W. Perret de Neuchâtel fait un exposé sur le G.R.E.P., son origine et son but. L'auditoire, captivé, subit l'ascendant de cet homme sincère, humain et plein de foi en la vie.

Les heures passent vite et M. Chevalley, délégué aux Traitements fixes, doit à notre grand regret écourter et condenser un exposé fortement documenté. La révélation de l'immense travail fourni par nos collègues pour défendre nos intérêts nous émeut et nous emplit de reconnaissance.

Le dîner, pris en commun, est une occasion parfaite de maintenir le contact étroit et cordial créé pendant la matinée.

La séance reprend à 14 heures. M. Pahud, professeur à l'Ecole normale, s'efforce de nous inculquer le respect du dessin de l'enfant. Il confirme ses dires par des projections de travaux d'élèves à l'épidiascope, puis dénonce le grand danger de vouloir corriger, compléter l'œuvre des petits. Il faut observer, chercher à comprendre l'intention et admirer le sens de l'équilibre, de l'harmonie dont témoigne l'enfant.

M. Pahud ne nous donne pas une méthode, des «trucs» pédagogiques, il demande la collaboration de nous toutes. Il a ouvert les portes et abattu les contraintes. Et c'est de cela que nous le remercions.

La séance est levée à 16 heures. Cette journée, d'une grande valeur et d'une richesse infinie est l'œuvre de Mme Porchet, notre présidente, qui a su conquérir le cœur de chacune. Nous la remercions au nom de toutes.

S. C.

P.S. — M. Pahud aimerait être tenu au courant d'expériences intéressantes tentées dans le canton et recevrait avec plaisir les travaux d'enfants s'y rapportant.

GENÈVE

U. I. G. - DAMES ET MESSIEURS ET U. A. E. E.

Tous les fonctionnaires et employés des services publics sont solidaires

Sous la présidence de notre collègue Matile, il vient de se constituer à Genève, une intersyndicale de tout le personnel de l'Etat en vue de réclamer, d'accord avec l'intersyndicale des fonctionnaires et employés de la ville de Genève et des services industriels :

- une allocation extraordinaire d'automne allant de Fr. 400.— à 300.— selon la catégorie de traitement et Fr. 40.— par enfant ;
- des allocations mensuelles de vie chère pour tout le personnel, dès janvier 1946.

L'ensemble du personnel des services publics forme ainsi un cartel décidé à faire aboutir nos justes revendications auprès des autorités cantonales et municipales. Ce cartel comprend 22 associations de fonctionnaires, employés et ouvriers qui se sont mises d'accord pour présenter, solidairement, les mêmes propositions.

Saluons avec joie cette entente de tous les serviteurs de l'Etat et de la ville et félicitons sans réserve les artisans de cette union du personnel des services publics, notamment nos collègues G. Borel et I. Matile.

Les trois associations d'instituteurs (Amicale des écoles enfantines, Union des instituteurs, dames et messieurs) étaient convoquées en séance plénière, le lundi 24 septembre, en l'Aula de l'Ecole d'horlogerie, pour entendre l'exposé de nos collègues I. Matile et G. Borel, au sujet de l'action des intersyndicales.

Réunion nombreuse et vibrante, présidée par Ed. Gaudin, au cours de laquelle Borel exposa d'une façon magistrale la situation des fonctionnaires et les raisons péremptoires qu'ils ont d'obtenir un équitable réajustement des salaires. Matile donna d'intéressants renseignements sur les démarches entreprises pour obtenir l'unité des employés de tous les services publics. Mlle Géroudet, enfin, donna lecture d'une lettre adressée aux autorités cantonales exposant la situation et les revendications du corps enseignant féminin.

Gaudin présenta alors la résolution ci-dessous à l'assemblée, résolution qui fut votée à l'unanimité.

Ad. Lagier.

RÉSOLUTION

L'assemblée générale de l'Amicale des Ecoles enfantines, de l'Union des institutrices genevoises et de l'Union des instituteurs genevois, après avoir entendu les exposés de ses deux délégués au Cartel intersyndical des fonctionnaires et employés de l'Etat :

- approuve les décisions prises par ses représentants à l'« Intersyndicale du personnel » ;
- considère comme des minima d'une urgente nécessité les propositions d'allocations extraordinaires d'automne présentées aux autorités cantonales et municipales par le personnel des services publics genevois ;

3) déclare que les injustices criantes contenues dans le projet du Conseil d'Etat concernant les allocations mensuelles de vie chère pour 1946 doivent disparaître d'une manière définitive et complète afin de ne pas perpétuer des situations devenues insupportables ;

4) rappelle que de 1934 à fin 1942, les fonctionnaires durent subir une retenue de salaires de Fr. 11,5 millions et que les catégories qui furent le plus lourdement frappées sont encore celles qui ne touchent aujourd'hui aucune allocation de vie chère ou du moins comme telle, qu'une somme dérisoire ;

5) rend les pouvoirs publics attentifs aux dangers qu'il y aurait à maintenir les salaires du personnel spécialisé et qualifié au niveau de 1939 ;

6) revendique pour tous les fonctionnaires, sans distinction de sexe, d'état-civil ou de condition :

a) une allocation de base uniforme ;

b) un supplément uniforme calculé en pour-cent du salaire nominal ;

7) estime que l'adaptation des salaires devra, sinon compenser intégralement la hausse du coût de la vie (53 %), du moins correspondre à l'augmentation moyenne des revenus imposables dans le canton, de 1935 à ce jour (47 %) ;

8) donne mandat à ses délégués de poursuivre avec vigueur leur action au sein du Cartel, en vue d'obtenir des autorités le rétablissement complet des salaires au niveau des conditions d'existence de la population genevoise.

U. I. G. DAMES et U. A. E. E.

UNE LETTRE

Nous avons adressé la lettre suivante à M. Perréard, conseiller d'Etat chargé du Département des Finances :

Monsieur le Président,

Le Grand Conseil va être appelé à se prononcer prochainement sur un projet d'allocations ordinaires de vie chère pour 1946, projet dans lequel la situation faite aux femmes mariées et aux célibataires est, une fois encore, inéquitable.

Le coût de la vie a augmenté dans des proportions telles depuis 1939 que les modestes allocations qui sont allouées aux autres fonctionnaires ne constituent pas une aide suffisante pour un ménage. Tout au plus peuvent-elles améliorer la situation de la seule personne à laquelle elles sont attribuées. Elles sont donc strictement personnelles.

Bien que la hausse des prix soit la même pour tous, les femmes mariées se verraient — si le projet du Conseil d'Etat était adopté — de nouveau privées de ce minimum d'aide que représente une allocation ordinaire de vie chère. Quant aux célibataires, considérés apparemment comme des demi-fonctionnaires, ils ne toucheraient que le 50 % de l'allocation, donc une aide insuffisante.

Ces deux catégories de fonctionnaires ont eu le gros souci de tenir dignement jusqu'à maintenant. Ils y sont parvenus grâce à des prodiges d'ingéniosité ; mais les prodiges ne peuvent se renouveler indéfiniment.

Nous vous demandons donc instamment de faire disparaître du projet d'allocations pour 46 les inégalités qu'il perpétue. Une allocation de vie chère doit être, estimons-nous, attachée à la personne de chaque fonctionnaire. Elle doit être correspondante à sa fonction et à son traitement ; l'état-civil ou le sexe ne peuvent en aucun cas entrer en ligne de compte pour décider de l'opportunité de son octroi. Quant à son calcul, si l'état-civil peut entrer en ligne de compte ce n'est qu'exceptionnellement, après avoir tenu compte de la personne et pour améliorer la situation des chefs de ménage. (Nous faisons remarquer qu'un célibataire vivant seul est chef de ménage.)

Nous ne demandons pas une mesure de faveur, mais une mesure de simple équité. L'amertume grandissante de nos collègues se muerait en indignation s'ils étaient, une fois encore, sacrifiés. Nous avons peine à croire qu'après six ans de guerre, il soit encore des magistrats qui préconisent un système d'allocations lésant deux catégories de fonctionnaires. Serait-ce parce que ces deux catégories englobent presque toutes les femmes employées de l'Etat ?

Nous comptons sur votre volonté d'améliorer réellement notre situation et vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Union des institutrices primaires.

Association des maîtresses et maîtres de l'Ecole professionnelle et ménagère.

Association des maîtres et maîtresses de l'Ecole de commerce

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat.

Union amicale des Ecoles enfantines.

Association des maîtresses et maîtres de l'Ecole supérieure des jeunes filles

Fédération suisse du personnel des Services publics (V. P. O. D.) Section Genève-Etat.

Union du personnel des Etablissements hospitaliers.

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

La 44me assemblée générale de l'Alliance se tiendra cette année à Genève. Des séances qui promettent d'être fort intéressantes auront lieu :

le samedi 13 octobre à 14 h., à la Salle centrale ; le soir de ce même jour, à 20 h. 30, réception des sociétés féminines genevoises. (Les billets pour cette soirée sont en vente chez Mlle Haas, papeterie froebéienne, à Rive.)

le dimanche 14 à 10 h. Salle Centrale, rue de la Madeleine. Plusieurs conférences sont prévues. Elles seront données par Mlle Y. Hentsch, Mlle Clara Nef, le major E. Privat. A 13 h. Repas en commun au Buffet de la Gare.

Les collègues qui pourraient offrir le logement à une ou plusieurs déléguées pendant la nuit du 13 au 14 octobre sont priées de s'annoncer à Mme Paréjas, 38, route de Chêne (téléphoner, s.v.p.).

Et qui d'entre vous, Mesdames, veut bien accompagner, le dimanche après-midi, un groupe de déléguées confédérées, peut-être pour une visite des parcs ou de la S. d. N. ou de la ville.

Que celles qui sont prêtes à sacrifier quelques heures à l'hospitalité veuillent bien envoyer un petit mot à *Mme Dottrens*, Quai de l'Ecole de Médecine 6.
A. D.

Le comité de l'U. A. E. E. engage vivement ses membres à assister nombreuses aux manifestations prévues. Tous les renseignements leur seront fournis par *Mme Charles Gautier*, Chêne-Bougeries.

M. C.

U. I. G. - DAMES

COLLECTE

en faveur des vacances pour mères de famille

Une fois encore, nous avons recours à votre générosité et vous recommandons la collecte pour les vacances de mères de famille. Ces dernières années vos dons ont été les très bienvenus en permettant à quelques femmes, dont la vie est particulièrement difficile, de trouver un peu de répit bienfaisant à la campagne. Nous vous en remercions bien vivement et nous savons que, malgré la dureté des temps, nous pouvons compter sur votre solidarité féminine.

'MARRAINAGES

L'Association du Secours aux victimes de la guerre en faveur des prisonnières et déportées de la Résistance française nous demande aussi notre aide.

Plusieurs maisons d'accueil ont été ouvertes en Suisse mais qui, pour continuer leur œuvre, ont besoin de fonds venant régulièrement, même s'ils sont peu importants. Ne pourrions-nous pas, en groupant les bonnes volontés par bâtiments scolaires, assurer quelques marrainages pour soulager des femmes qui, pour rétablir leur santé, ne peuvent se contenter de notre admiration et de notre pitié.

Merci encore !

A. D.

U. G. M. E. P.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Ce cours reprendra sous la direction de M. G. Schrai, le mercredi 10 octobre à 16 h. 30, dans la grande salle de gymnastique de l'école du Mail. La leçon comprendra 45 minutes de culture physique et une partie de basket-ball pour les collègues qui le désirent. Douches chaudes et froides à discrédition.

Pour suivre le cours, il suffit d'être membre de l'A. G. M. E. P. (cotisation fr. 5.—), ce qui permet en outre de recevoir le journal « L'éducation physique ».
L. P.

NEUCHATEL**COIN DES SOCIÉTAIRES**

Jubilés. M. Victor Guye qui compte 25 ans d'enseignement dans la commune de Peseux a été fêté à cette occasion au cours de la Fête scolaire rétablie, cette année, dans cette localité.

Mlle Elise Maulaz qui exerce son activité depuis 30 ans, à La Côte-aux-Fées, a été l'objet d'une même manifestation.

Un souvenir a été remis aux deux jubilaires auxquels nous adressons nos félicitations les plus cordiales.

NÉCROLOGIE

† **Marguerite Cornu.** Le 25 août, s'est éteinte à Cormondrèche, Mlle Marguerite Cornu qui s'était retirée de l'enseignement il y a deux ans, avant la limite légale, en raison d'un état de santé précaire que le repos ne parvint pas à améliorer.

Après avoir débuté à l'orphelinat Borel, elle fut appelée à Peseux où elle resta en fonctions jusqu'à sa retraite, en 1943.

Nous adressons à sa famille l'expression de notre vive sympathie.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS**CONCOURS DES SKETCHES RADIOSCOLAIRES**

La Commission régionale romande des émissions radioscolaires avait organisé l'an passé un concours réservé aux seuls membres du Corps enseignant. Cette initiative avait un double but : intéresser maîtres et maîtresses au problème de la radio à l'école et découvrir de nouveaux sujets et de nouveaux auteurs.

De toute la Suisse romande, 17 travaux seulement sont parvenus dans les délais prescrits ! C'est dire assez la difficulté de l'exercice et combien le problème de la radio à l'école est ardu. Une bonne raison pour inciter chacun et chacune à envoyer à la Commission précitée ses suggestions, ses critiques, ses conseils qui seront reçus avec la plus grande reconnaissance.

Réuni sous la présidence de M. René Dovaz, président de la Commission romande des émissions radioscolaires, le jury, composé de MM. H. Baumard, instituteur ; L. Jaccard, chef de service de l'Enseignement primaire vaudois ; M. Mayor-de-Rham, pasteur ; J.-P. Méroz, sous-directeur du Studio de Radio-Lausanne ; Ed. Rast, directeur d'écoles, a décerné les prix suivants :

1er prix, Fr. 100.— : La voix des quatre saisons, évocation radiophonique de Mme N. Mertens, Vandœuvres près Genève.

2me prix, Fr. 80.— : La plus belle histoire du monde : La Nativité, évocation radiophonique, avec musique inédite, de M. H. Devain, Plagne s/Bienne (Jura bernois).

3me prix, Fr. 60.— : Le secret de Dany, conte radiophonique pour le temps de Noël, de Mme Rouiller-Long, à Genève.

4me prix, Fr. 30.— : Louis Favre (1826-1869) et le percement du Gothard, de M. U. Magnenat, Châtelaine près Genève.

Ex-aequo : Quelques bêtes sauvages de l'Afrique, d'après l'ouvrage de André Demaison, par J.-Ed. Pellarin, à Genève. O. H.

G. R. E. P.

OFFENSIVE DES ÉDUCATEURS

Le comité vaudois se fait un plaisir de recommander aux membres du Grep les 5 conférences données à la Petite salle de la Maison du Peuple. Le premier sujet : *l'enfant face à la réalité* sera traité par M. W. Perret, le mercredi 10 octobre, à 20 h. 30. *Le comité.*

FONDATION BERSET-MULLER

Maison de retraite pour instituteurs et institutrices

Une place est vacante au Melchenbühl près Muri (Berne). Cette maison de retraite est ouverte aux instituteurs ou institutrices âgés de 55 ans au moins et aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admission jusqu'au 3 novembre au président du comité de la Fondation : M. F. Raaflaub, conseiller communal à Berne, avec les pièces suivantes : acte d'origine, acte de naissance, attestation de bonne santé par un médecin, acte de bonnes mœurs, certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant au moins 20 ans. *Le Comité de la Fondation.*

COMMUNIQUÉ

JOURNÉE DE LA FAIM 1945

Le Mouvement de la Jeunesse suisse romande organisera le dimanche 14 octobre 1945 la traditionnelle Journée de la faim. Cette Journée de la faim sera la 24e. C'est dire que cette œuvre n'est pas née des événements actuels, c'est dire aussi la confiance jamais désavouée du public envers cette manifestation, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, au profit des enfants nécessiteux, sans distinction de parti, de religion ou de race.

BIBLIOGRAPHIE

EDITIONS HELVETICA E publiées par la Conférence des Chefs des départements de l'Instruction publique.

La collection de ces brochures, d'un format agréable, soigneusement imprimées, continue à s'enrichir. Etant donné leur prix abordable et le soin apporté au choix des textes et à leur présentation, leur succès s'explique facilement.

Voici parus dernièrement.

chez Rouge & Cie S. A., Lausanne : 8, Racine, «Andromaque», texte établi par Jacques Mercanton ;

chez Delachaux & Niestlé, Neuchâtel : 16. A Daudet, «Contes choisis» par Maurice Zermatten, tirés des «Lettres de mon moulin» et des «Contes du Lundi».

Cette France que nous aimons, par Ventura Garcia Calderon. — A l'enseigne du cheval ailé (le livre vert No 5). Constant Bourquin, éditeur, Genève. Fr. 6.—

«La genèse intime de ce livre est celle d'un sursaut angoissé après le tremblement de terre». Il est issu des amertumes de la défaite, nous déclare l'auteur. C'est un hommage d'un étranger à la France qu'il admire, qu'il aime et qu'il juge. M. Ventura Garcia Calderon, un Péruvien, a fait de la France sa patrie d'élection; il en a étudié l'histoire, connaît ses grands hommes, a lu ses écrivains, s'en est dénitré, les analyse, les cite. Ses jugements sont parfois sévères. Chacun ne souscrira probablement pas à tous, d'aucuns semblant devoir encourir le reproche d'être d'une inspiration par trop maurassienne. Nous n'avons pas moins là un ouvrage sérieux, d'un excellent écrivain, d'une lecture facile et attachante.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

BIENVENUE A NOS NOUVEAUX LECTEURS

Chers amis jurassiens,

Vos collègues romands sont heureux de vous accueillir dès aujourd'hui dans leur hebdomadaire. Ils souhaitent que leur journal vous apparaisse d'emblée comme votre journal. Avec une belle unanimité, vous avez désiré la concentration des efforts de tous au profit d'un seul organe. L'« Educateur » vous remercie de la confiance que vous lui avez ainsi témoignée, confiance qu'il apprécie à sa valeur et qu'il s'efforcera de mériter toujours mieux.

D'un contact plus étroit avec tous les membres de la S.P.R., vous espérez un enrichissement culturel et professionnel. Puissions-nous ne pas décevoir votre attente ! D'ailleurs, nous savons que nous pouvons compter sur vous et si l'« Educateur » se félicite aujourd'hui de l'augmentation du nombre de ses lecteurs, il se réjouit plus encore des collaborations nouvelles et précieuses qu'il peut espérer.

En nous sortant de nos préoccupations régionales, cette diversité de collaborations suscitera une meilleure compréhension réciproque, une plus grande cohésion entre tous les éducateurs du pays romand.

A. Chaboz.

LE PLATEAU DES FRANCHES-MONTAGNES

Cette monographie des Franches-Montagnes, due au talent et à la compétence de M. P. Bacon, maître secondaire à Saignelégier, pourra servir de commentaires au tableau de Bieri (Tableaux scolaires suisses, Payot & Cie). Elle sera une documentation précieuse pour les classes qui, une ou deux fois l'an, se livrent à l'étude approfondie d'une région de notre pays. Il en sera fait un tirage à part.

Situation

Du sommet d'une des nombreuses collines qui coupent le paysage, le voyageur voit se dérouler devant lui un vaste plateau onduleux, couvert de sombres forêts de sapins, de pâturages boisés et de terres cultivées.

Il y a cinq siècles et demi, cette contrée n'était qu'une immense solitude. En 1384, un évêque de Bâle, Imier de Ramstein, eut l'idée de coloniser ces étendues inhabitées et assura des franchises et des libertés à ceux qui iraient s'y établir pour en opérer le défrichement. La contrée porta dès lors le nom de Franches-Montagnes (Freiberg).

S'appuyant à la chaîne du Mont-Soleil, qui le sépare du Val de St-Imier, ce plateau incline au nord-est dans la direction du Doubs et s'étend, sur une longueur de près de 25 km., du canton de Neuchâtel à la Roche Percée de St-Brais. A l'est, dans le district de Moutier, il se prolonge au delà de Tramelan, de Bellelay et de Fornet.

Situées à une altitude moyenne de 1000 mètres, les Franches-Montagnes ont un climat sévère : c'est le pays par excellence de l'élevage

du cheval. La moitié de la population est paysanne, l'autre moitié vit de l'horlogerie.

Le sol, généralement calcaire et sec, renferme un certain nombre de couches tourbeuses exploitées intensivement depuis la guerre.

Le chef-lieu, Saignelégier, connu pour ses marchés-concours et ses fabriques de boîtes, est relié à La Chaux-de-Fonds par un chemin de fer à voie étroite et à Glovelier, par une voie ferrée normale. Une troisième ligne électrifiée, à voie étroite, part du Noirmont par Les Breuleux, pour aboutir à Tramelan, puis à Tavannes. Le plateau est doté d'excellentes routes. L'une conduit de Saignelégier à St-Brais par Montfaucon. Une autre va à Tramelan ; deux routes descendant en zigzag sur Goumois et Soubey. Une cinquième enfin passe au pied de la colline qui, sur une crête de rochers dominant le Doubs, porte les ruines du château de Spiegelberg. Cette artère relie au chef-lieu les deux importantes localités horlogères du Noirmont et des Bois. Des Breuleux, où règne également une grande activité industrielle, rayonnent aussi quatre routes dont l'une aboutit à St-Imier en franchissant le Mont-Soleil.

Un pays raboté et sans eau

Les Franches-Montagnes appartiennent au Jura plissé. Les chaînes de montagnes jurassiennes venaient s'y prolonger, mais elles n'existent plus. La dénudation a tout aplani ; elle a fait disparaître plus d'un tiers des montagnes, en altitude. Il en est résulté un plateau dont la morphologie de surface ne traduit plus la tectonique du sous-sol. C'est une pénéplaine de l'ère tertiaire — Miocène supérieur¹.

Le cycle karstique des Franches-Montagnes a atteint sa maturité ; il évolue même vers la vieillesse. Aucune rivière à la surface du plateau. Seuls quelques biefs dévalent les pentes des côtes du Doubs et le Tabeillon qui descend à Glovelier est le dernier cours d'eau superficiel de la partie orientale de cette contrée. Le plateau des Franches-Montagnes à peu près nivelé sur ses 330 km² a fait l'objet d'une étude intéressante².

La circulation souterraine y joue un rôle de première importance, vu que la densité hydrographique (km. de cours d'eau subaérien par km²) n'est que de 0,30 alors qu'elle est encore de 0,47 en Haute-Ajoie. En 1939, 1940 et 1944, les précipitations ont atteint 1 m. 80 sur notre plateau, soit 1800 litres par m². Les quatre cinquièmes de cette eau se sont infiltrés dans nos failles calcaires, ont formé sous terre des ruisselets, des ruisseaux et finalement des rivières.

En effet, notre sol n'est qu'une vaste écumeoire. A la fonte des neiges, par les pluies diluviales du printemps, les versants des montagnes qui enserrent le Doubs ressemblent à d'immenses éponges qu'on presserait et par les trous desquelles s'écoulent des dizaines de ruisseaux cascadiens. Lorsque cheminées et couloirs sont pleins à craquer, les eaux pressées trouvent un exutoire par ces innombrables orifices des étages supérieurs. Ce phénomène se produit jusque sur le plateau. Dans un verger de Saignelégier, après des pluies torrentielles prolongées, en

¹ L. Lièvre, Président de la Commission scientifique de l'A.D.I.J.

² Erich Schwabe : Morphologie der Freiberge — Basel 1939.

moyenne une fois tous les cinq ans, un « emposieu » se met à gicler comme un petit geiser, cas exceptionnels, il a donné en 1939, 1940 et 1944, indice de précipitations excessives.

Il y a une vingtaine d'années, on a procédé à l'assèchement d'un étang en dirigeant ses eaux par des drains dans une doline du voisinage.

Les vallées mortes du Noirmont-Montfaucon, de La Chaux-d'Abel, des Breuleux et des Genevez sont plus étendues que celles de la Haute-Ajoie. Le cours de leurs rivières souterraines est facile à déceler, marqué qu'il est par des lignes d'« emposieux » qui aboutissent à des gouffres ou par une traînée de brouillards, en été, indiquant la présence d'un courant intérieur plus froid que l'air extérieur. Les fertiles vallons secs des Chenevières et de la Bosse sont parfois inondés par le trop-plein de nombreuses dolines qui trouent la partie la plus basse de leur cuvette.

Trous, baumes, gouffres, puits sont innombrables dans tous les villages. Il en existe un dans la cave d'une fabrique de boîtes de Saignelégier. Il est si profond qu'on n'entend pas la chute d'un gros caillou. En maints endroits, ces baumes font office de charniers depuis des siècles. Pour les explorer, il faudrait procéder à leur désobstruction, travail pénible, dangereux et coûteux.¹

Dans le Rocher du Singe, à proximité de Goumois, existe une caverne étroite de 150 mètres de longueur ; c'est la grotte de la Belle Poule. La grotte des Chasseurs près des Pommerats, abriterait toute une section. Celle du Grand Creux, entre le Bémont et Montfaucon, a livré de magnifiques stalactites et stalagmites. On a tout lieu d'admettre qu'elle se prolonge par d'étroites issues sous la montagne et la découverte de grottes importantes peut être supputée.

A St-Brais, la seule caverne à ours qui, en Suisse, soit nettement en dehors des limites des glaciations, a été explorée en 1935 par M. le Dr Koby de Bâle. La grotte d'une profondeur horizontale de 22 mètres a été longtemps habitée puisqu'elle contenait quatre foyers distincts et superposés. Les hommes y ont vécu de l'âge des chasseurs d'ours à celui du bronze. Le grand ours a hanté cette caverne pendant une époque extraordinairement longue, peut-être soixante mille ans. Dans une seule chambrette, on a découvert les restes d'une douzaine d'ours. Un éclat d'os provenant d'un fémur et semblant avoir servi de pointe de lance a été découvert à St-Brais, ainsi que deux instruments en quarzite. Il se peut que les Franches-Montagnes aient été la première contrée habitée du Jura.

Les propriétés du sol franc-montagnard se sont singulièrement modifiées par le développement du cycle karstique. Le sol végétal s'est desséché, décalcifié, appauvri. Le terrain est trop sec où les eaux s'infiltrent dans les calcaires ; trop humide et marécageux où affleurent les marnes imperméables. Souvent la roche est dénudée, ou à peine recouverte d'une mince couche d'humus. Le travail de l'homme, travail

¹ A Fornet-Dessus un gouffre de 155 m. de profondeur a été exploré.

cyclopéen, a rendu ces terres à la culture. C'est le produit de la ténacité et du courage de l'agriculteur franc-montagnard.

Les rares sources ont un débit insuffisant. On recueillait jalousement l'eau des toits dans des citernes. Depuis quelques années un gigantesque réseau d'alimentation distribue l'eau potable refoulée mécaniquement de Cortébert.

Le climat, autrefois et aujourd'hui

Au siècle dernier les Thurmann, les Greppin, les Rollier ont étudié la géologie et la flore des Franches-Montagnes. Depuis lors, les sciences naturelles ont réalisé d'immenses progrès et des botanistes tels que Früh, Furrer, Keller et Joray ont apporté le tribut de leurs recherches et de leur science à la connaissance de notre pays. L'étude pollén-analytique et stratigraphique de nos tourbières a levé le voile de plus d'un mystère, a révélé bien des secrets.

C'est ainsi que l'analyse pollinique a permis de déterminer dans leurs grandes lignes les phases successives du climat des Franches-Montagnes au cours des siècles les plus reculés.

Selon les théories modernes, les variations de l'excentricité de l'écliptique et les fluctuations de l'inclinaison de cette dernière seraient cause des changements de température à la surface de notre globe. Le dernier minimum de température fut atteint il y a 23 000 ans et forma une forte glaciation. Puis la température s'est réchauffée, a fait disparaître les glaciers qui recouvrèrent notre contrée, a formé la végétation pour atteindre son maximum il y a 10 000 ans. Ainsi on admet une augmentation thermique du post-glaciaire jusqu'à l'an 8000 av. J.-Ch., suivie d'une diminution progressive jusqu'à nos jours.

L'analyse pollinique de nos tourbières s'accorde fort bien de cette théorie. Selon le Dr M. Joray de la Neuveville, auteur de l'ouvrage l'*« Etang de la Gruyère »*, les âges du Bouleau et du Pin se sont développés parallèlement à l'augmentation de température.

Une période fraîche et sèche s'étend jusqu'à l'an 9000 caractérisée par une végétation de bouleaux, de saules et de pins. La culmination du Pin dura 2000 ans ; donc le réchauffement n'intervint qu'avec une extrême lenteur. Le Noisetier et le Chêne apparaissent de —9000 à —5500. C'est une période chaude, puisque le noisetier demande 180 jours au-dessus de 7° et une température annuelle moyenne de 2°. Au cours de cette période, le climat boréal des Franches-Montagnes, chaud et sec au début, devint chaud-humide vers la fin. La température moyenne devait être de 2,5° supérieure à celle d'aujourd'hui, soit 7,8°.

De —5500 à —2500, le climat devient nettement maritime ; l'abondance des précipitations provoque l'abaissement de la température, la disparition de la Chênaie et l'apparition du sapin.

Dans un de ses ouvrages, Greppin écrit :

« Dans la tourbière du Pré-Petit-Jean, près de Montfaucon, à une profondeur de 5 m., on a trouvé des troncs de chêne presque passés à l'état de lignite. » Il s'agit probablement de la tourbière de Plain-de-Seigne. Il y a quelques années, on distinguait encore de grandes souches

de chêne à proximité de l'ancienne patinoire de Saignelégier qui fut autrefois une cuvette de tourbe.

De — 2500 à — 500 nous avons chez nous l'âge du hêtre, indice incontestable d'une diminution de la pluviosité. Mais l'humidité fut cependant suffisante sur notre plateau où l'on ne constate pas d'arrêt de croissance de nos tourbières et où le hêtre reste mélangé au sapin. Puis l'avènement de l'Epicéa est un signe d'un nouvel avilissement du climat. Ce végétal s'accommode d'une courte période de végétation, sans fortes chaleurs. Il s'adapte aux climats moyens, à hivers bien marqués et à étés pas trop secs.

Depuis l'an — 500, notre climat se refroidira insensiblement jusqu'à l'an 2500 de notre ère. Les indications qui suivent sont tirées de l'étude complète de Hofmänner de La Chaux-de-Fonds.

A La Chaux-de-Fonds, la durée de l'insolation est de 1638 h., soit 40 % de l'insolation possible. Les températures mensuelles moyennes des Franches-Montagnes sont intermédiaires entre celles de la Brévine et de La Chaux-de-Fonds. Toutefois le centre du plateau, de Muriaux au Bémont, jouit d'une température plus clémence. La température de la Ferrière est à peu de choses près celle des Franches-Montagnes, soit — 2,2° en hiver, 5,2° au printemps, 13° en été et 5,3° en automne, avec une moyenne annuelle de 5,3°.

La période de végétation dure de 4 à 5 mois. Les gelées estivales sont encore dangereuses à fin juin. En 1939, année humide par excellence, il a neigé tous les mois de l'année. Il nous souvient, il y a une vingtaine d'années, d'avoir vu traîner le triangle la première semaine de mai.

Les jours calmes sont plutôt rares sur notre plateau exposé ; on n'en compte guère que 50 au cours de l'an, pour 90 jours de bise et 220 jours de vent. En moyenne, il pleut 165 jours par an à Saignelégier, 168 à La Ferrière, 193 à Mont-Soleil, 196 à Bellelay. Les courants sont violents sur les pâturages dénudés et les vents prennent parfois la forme de tornades. On n'a pas oublié le cyclone du 12 juin 1926 et, quelques années plus tard, celui de Montfaucon.

Les précipitations moyennes sont à Saignelégier de 1147 mm. (1860 mm. en 1939), à Bellelay 1285 mm., à La Ferrière 1274 mm. A Saignelégier, 43 % des pluies tombent durant 4 mois de la période de végétation, 38 % à Bellelay, 40 % à la Ferrière ; d'où répartition excellente. Les périodes de sécheresse (5 jours consécutifs sans pluie) s'avèrent peu fréquentes, soit un par mois ou 4,1 au total pour les 4 mois de la végétation. Les orages suivent les flancs des montagnes et le centre du plateau est généralement épargné. L'enneigement dure assez longtemps (1 m. en moyenne) ; il est sujet à de fortes variations.

En résumé, notre climat est rude, de caractère continental par les températures, mais nettement océanique par les précipitations. Le plateau est balayé par tous les vents et les extrêmes de température y sont considérables. En janvier elle peut passer de + 25° dans la journée à — 20° dans la nuit. Le froid subsiste plus longtemps dans les cuvettes tourbeuses où règne le brouillard.

La forêt régulatrice du climat

Pour comprendre l'influence de la forêt sur le climat, il est indispensable de connaître certaines données précises. Voilà 38 ans que des recherches se poursuivent dans la région du Napf afin d'établir scientifiquement l'importance de l'évaporation des eaux pluviales produite par la couronne des arbres et par le sol. Dans cette contrée on en est arrivé à cette conclusion que forêts et prairies rendent à peu près la même quantité d'eau à l'atmosphère.

Il en va autrement aux Franches-Montagnes dont le sol est extrêmement perméable. Après cinq jours de grosses pluies, le débit de nos sources monte rapidement et leur eau est trouble. Ce qui prouve que le produit des fortes précipitations s'infiltre très rapidement et presque complètement dans les terrains déboisés. Donc, le sol dépourvu d'arbres ne redonne que très peu d'eau ; c'est la forêt qui remplit cette fonction essentielle. Or, de calculs très sérieusement établis, il ressort que le 40 pour cent des précipitations n'atteint pas le sol des forêts de sapins. Ce 40 pour cent est donc évaporé presque immédiatement par la couronne des conifères. En moyenne, à la Montagne, le montant annuel des précipitations est de 1500 mm. ou de 1500 litres par m². Pour 1 km² ou 100 ha., cela représente 1500 millions de litres dont le 40 % ou 600 millions de litres sont bientôt rendus à l'atmosphère. Ainsi l'influence des nappes boisées sur notre climat est prépondérante.

Un exemple typique

Le voyageur qui se rend des Bois aux Breuleux, par le Cerneux-Veusil, qui traverse rapidement la région dévastée il y a 19 ans par le cyclone, serait tenté de prétendre que le désastre est réparé. En effet, les anciennes fermes, reconstruites selon les règles de l'art moderne, ont belle apparence, les forêts abattues ont été nettoyées, les pâturages débarrassés des innombrables souches qui les encombraient, et la vente du bois renversé et le partage du produit de la collecte cantonale ont renfloué l'une ou l'autre caisse communale.

Il est certes heureux et réconfortant de constater que le courage et la solidarité ont pansé les plaies, mais la nature meurtrie a ceci de commun avec l'homme que ses blessures, guéries en apparence, laissent après elles un long temps de douleurs et de maux.

Plusieurs habitants de la contrée éprouvée par le cataclysme m'ont affirmé avoir constaté un refroidissement lent du climat, la recrudescence de courants locaux, ainsi qu'une augmentation du nombre d'orages. Ces observations sont assurément fondées ; voilà longtemps qu'il est prouvé que la forêt sert de régulateur au climat.

LE PLAN D'ÉTUDES POUR LES COURS POSTSCOLAIRES DU JURA BERNOIS

L'enseignement complémentaire n'était pas obligatoire jusqu'ici dans le canton de Berne. La loi du 6 mai 1894 sur l'instruction primaire, aussi bien que celle du 6 décembre 1925 sur les écoles complémentaires et

l'enseignement ménager, spéciaient que la création de cours postscolaires était facultative pour les communes. Mais dans les localités où de pareils cours étaient institués, leur fréquentation était obligatoire pour tous les jeunes gens habitant le territoire communal.

Le mouvement pour la défense spirituelle, né quelques années avant la guerre, nous a fait voir la nécessité d'une meilleure formation civique des adolescents. D'autre part, on réclame depuis longtemps, surtout dans les milieux de l'artisanat et de l'industrie, une meilleure préparation de la jeunesse à la vie et à ses difficultés. Enfin, les nouveaux examens pédagogiques des recrues ont montré qu'il existe des lacunes parfois béantes dans la formation des jeunes gens qui n'ont plus l'occasion de suivre des cours après leur sortie de l'école populaire.

Devant ces constatations, une modification des prescriptions légales s'imposait. Une révision partielle de la loi scolaire a été acceptée à une très grande majorité par le peuple le 21 janvier dernier ; une disposition nouvelle a rendu les cours postscolaires obligatoires dans toutes les communes du canton à partir de cet automne. Tous les jeunes gens ayant terminé leur scolarité sont tenus de suivre une école complémentaire pendant trois ans. Deux types de cours sont instaurés : les cours postscolaires généraux et les cours postscolaires ruraux. Les premiers se donnent exclusivement d'octobre à mars, à raison de 60 heures par an. Les seconds ont une durée de 80 heures au minimum, dont 60 sont données durant l'hiver ; ils sont complétés par quelques leçons pratiques pendant la belle saison.

La question qui nous intéresse aujourd'hui est celle du *plan d'enseignement* qui devra être appliqué dans ces cours. Le règlement de 1926 concernant les écoles complémentaires de jeunes gens, actuellement en révision, prévoit essentiellement quatre branches : les connaissances civiques (ou connaissances du pays), la langue maternelle, le calcul et l'enseignement professionnel. Lorsque les circonstances le permettent, la culture physique peut aussi figurer au programme. Un plan d'études cantonal, qui sera très probablement appliqué à titre provisoire cet hiver, contiendra toutes les indications nécessaires en vue d'un enseignement rationnel. Les maîtres devront en outre établir un plan de travail au début de chaque cours annuel. Le but de l'enseignement complémentaire n'est pas de répéter ce qui a été acquis à l'école populaire, mais — comme son nom l'indique — de compléter et d'approfondir ce bagage de connaissances. L'enseignement tendra davantage au développement du jugement, des facultés de raisonnement et d'observation, qu'au culte de la mémoire. Il fera appel à l'intérêt des jeunes gens pour les questions actuelles ; il éveillera en eux des appétits. Pour chacune des branches d'enseignement, le maître appliquera la méthode qui convient le mieux pour atteindre le but fixé.

Sauf pour l'enseignement professionnel, le programme est le même pour les deux types de cours. La *connaissance du pays* comprend la géographie, l'économie nationale, le civisme et l'histoire. L'enseignement de ces disciplines mérite d'occuper la place d'honneur dans les cours postscolaires. Avec le peu d'heures dont on dispose, il n'est toutefois pas

possible de donner cet enseignement en quatre tranches séparées. Il s'agira au contraire de grouper les disciplines citées autour d'un noyau central, selon le principe des centres d'intérêt, en partant d'un thème qui traitera de préférence une question d'actualité tirée de notre économie nationale ou de notre vie politique ou sociale. Ce sont là des terrains fructueux, permettant d'arriver à une heureuse collaboration entre le maître et les élèves. Il va de soi qu'un enseignement systématique n'est pas possible dans de pareilles conditions. Nous estimons que le profit pour les élèves est plus grand en appliquant la méthode préconisée qu'avec les méthodes traditionnelles. Il ne sera évidemment pas défendu, vers la fin de l'hiver, de mettre un peu d'ordre dans les notions nouvellement acquises. Il sera bon, par exemple, de grouper en un tableau les diverses autorités communales, cantonales ou fédérales dont il aura été question au cours des divers entretiens qui se sont succédé.

Dans le plan qu'il dresse au début de l'hiver, l'instituteur doit prévoir des sujets de discussion variés et si possible gradués, permettant d'embrasser le plus de matière possible. La préparation méthodique des leçons exige un gros effort. Mais la récompense, tant pour le maître que pour les élèves, ne se fera pas attendre.

Voici un exemple de leçon consacrée aux connaissances civiques.

Thème : Une délégation russe est arrivée en Suisse pour procéder à une enquête relative aux plaintes des internés russes et pour organiser le rapatriement de ces derniers.

Ce thème de départ doit donner naissance à une conversation aussi animée que possible entre les élèves et le maître. Celui-ci devra la guider, en ayant soin de provoquer la discussion de questions touchant aux quatre disciplines de la connaissance du pays. Il sera facile, pour le civisme, de parler des divers groupes de nationalités réfugiés chez nous pendant la guerre, en insistant sur les internés russes, puisqu'ils font l'objet de la leçon. On discutera les sévères restrictions qui ont dû être fixées par nos autorités (quelles autorités ?) pour l'admission en Suisse des réfugiés. Pourquoi n'a-t-on pas demandé à la représentation de la Russie à Berne de se charger de l'enquête ? Pourquoi la République soviétique n'est-elle pas représentée dans notre capitale ? Nous parlons de légations, de consulats et de la haute surveillance exercée par le Département politique fédéral sur nos représentants à l'étranger. Une comparaison sommaire entre la Russie et la Suisse s'impose ensuite : situation, étendue, climat, quelques notions géographiques. Cela nous conduit tout naturellement aux questions économiques et aux échanges commerciaux possibles entre les deux pays. Les principaux produits seront cités. Mais on se gardera de vouloir détailler chacune des branches de nos industries d'exportation. Si le temps le permet, on s'arrêtera, par exemple, à l'horlogerie ou à l'industrie chimique. Les voies d'échange, tant maritimes que terrestres, nous ramèneront sur le terrain de la géographie. L'excursion au Gothard et à la Furka, à laquelle furent conviés les enquêteurs russes, nous permet de passer à l'histoire. On évoquera, en partant du monument de Souvarof, l'invasion française de 1798 et la période tourmentée qui suivit, pour terminer par la campagne de Napoléon en Russie et le passage de la Bérésina.

Inutile de dire que les cartes murales de Suisse et d'Europe seront largement mises à contribution pendant toute la leçon. Celle-ci pourra fort bien se terminer par une lecture appropriée que le maître aura eu soin de choisir en préparant son thème, et éventuellement par quelques notes dans un cahier ad hoc.

Les 15 à 20 leçons consacrées aux *connaissances civiques* toucheront en particulier les domaines suivants :

Géographie et économie nationale : approfondissement occasionnel des notions de géographie suisse et générale possédées par les élèves, en tenant compte de la configuration du sol, de l'hydrographie, du climat et de la population. Exploitation du sol ; industrie, commerce, moyens de communication. Relations économiques et politiques avec l'extérieur ; exportations, importations ; représentations des intérêts suisses et étrangers.

Civisme : Droits et devoirs de notre communauté nationale. Notre neutralité ; défense de cette neutralité. Paix et tranquillité à l'intérieur. Réformes sociales : assurance-accidents, assurance-vieillesse, etc. ; droits de la famille. Instruction et éducation. Tâches de la commune, du canton et de la Confédération. Autorités communales, cantonales et fédérales. Droits et devoirs des citoyens.

Histoire : Comment notre pays est devenu une confédération démocratique. Comparaison avec d'autres démocraties et d'autres formes d'Etats.

L'enseignement de la *langue* cherche à atteindre trois buts : une élocution correcte et courante, une lecture intelligente et la rédaction de lettres du genre de celles qu'on écrit dans la vie quotidienne. Pour l'élocution, on invitera les jeunes gens à préparer de petites causeries à domicile sur des sujets donnés ou choisis par eux-mêmes. La lecture de morceaux ayant une valeur littéraire réelle devra être expressive et courante. La correspondance comprendra les annonces, avis divers, demandes de renseignements, certificats, quittances, contrats, etc. On remplira aussi les diverses formules officielles de la poste et des chemins de fer, éventuellement en corrélation avec un cours de comptabilité élémentaire qui sera donné dans les leçons de calcul.

Dans l'enseignement du *calcul*, on tiendra compte, dans la mesure du possible, de la profession des jeunes gens. On pourra même, si les circonstances le permettent, poser des problèmes, différents suivant les groupes de professions représentées dans la classe. Le programme comprendra, entre autres, des problèmes pratiques de surfaces et de volumes (aire et volume de la salle d'école, surface d'un pré, d'un terrain ; volume d'un tas de foin, d'un tronc d'arbre, etc.). Prix de revient dans l'agriculture. Comptabilité élémentaire.

Le calcul mental ne sera pas négligé.

L'enseignement professionnel dans les classes du type général, qui groupent généralement des éléments disparates, se bornera à des notions de chimie et d'hygiène, puis de physique appliquée : mécanique, chaleur, électricité. Dans l'établissement du programme, on tiendra compte, autant que possible, de la profession des élèves.

Il nous reste à parler encore de l'*enseignement professionnel agricole*. C'est là un domaine trop vaste pour que nous puissions l'exposer en détail dans le présent article. Bornons-nous à relever que les leçons se donneront par des agronomes diplômés et par des instituteurs en contact étroit avec la campagne et ayant reçu une préparation spéciale dans une école d'agriculture. Ces derniers donneront la plupart des leçons ; mais ils auront soin de n'aborder que les questions dans lesquelles ils se sentent parfaitement à l'aise, pour laisser aux spécialistes la tâche de traiter les sujets qui demandent des études approfondies. Voici quelques-unes des questions qui feront l'objet des leçons : connaissance du sol ; les engrais. Anatomie et physiologie de la plante ; culture des principaux produits agricoles ; culture des arbres fruitiers. Anatomie et physiologie des principaux animaux domestiques ; élevage des animaux ; production laitière. Notions d'apiculture. L'électricité au service de l'agriculture. Coopératives agricoles. Améliorations foncières.

La première année de cours devra être réservée en principe à la connaissance du sol, la seconde aux plantes et la troisième aux animaux domestiques. Les cours d'hiver seront complétés par des conférences obligatoires, cours pratiques, visites de domaines et d'exploitations rurales pendant l'été.

La culture physique, qui figure au programme à titre éventuel, servira surtout à faire diversion dans les localités où les cours se donnent en un seul après-midi. Au lieu d'une récréation, sans grand profit pour les jeunes gens, on aura tout avantage à consacrer les 15 à 20 minutes de pause à une série d'exercices physiques combinés.

Voilà, rapidement esquissé, un programme de travail pour nos cours complémentaires. Les maîtres qui s'y consacreront auront une belle tâche, pleine de responsabilités, à remplir. Par leur enseignement, ils donneront aux jeunes gens une meilleure préparation à la vie ; ils contribueront en même temps à la formation de citoyens éclairés, conscients de leurs droits et surtout de leurs devoirs envers la communauté.

Puisse ce nouveau rouage de nos institutions scolaires rendre au pays les services que ses promoteurs attendent de lui.

Ed. Baumgartner.

BILLET DE MA CLASSE

LA PIERRE QUI FLOTTE...

Pour ce mardi matin, l'horaire indiquait : calcul.

T'y voilà. Mise en train. Quelques conseils. Toujours les mêmes, l'homme et son petit, toujours les mêmes faillibles. Quelques explications. Une partie de la ruche bourdonne déjà à transformer des dixièmes en microns (Dieu seul sait comme c'est petit), à multiplier et à diviser des fractions, à feuilleter les pages d'un dictionnaire pour éclaircir les termes d'une donnée.

La roue semble bien tourner, ce matin, par ce dernier soleil d'août. Tu te sens envahi par une satisfaction intérieure qui rend léger et con-

quérant. Toi aussi, tu t'es réservé une excellente part de travail : corriger les résultats d'une série de problèmes. Les séries, c'est ta manie. C'est-à-dire de fouiller, d'analyser le mécanisme du raisonnement de ces grands ; de reprendre, avec eux, livres et cahiers, de parcourir à nouveau les mêmes itinéraires de la pensée ; d'examiner d'abord termes et propositions ; de discuter les cas, de les illustrer, de les comparer ; de chercher les réponses possibles, bref, de tirer au clair le monologue intérieur que fut chacune de ces solutions.

- No tel et tel, François.
- No tel et tel, réponse : densité du chêne 9.

Un chcc.

- Suivant, Eliette.

- No suivant, réponse : densité du gravier 0,75.

Densité du chêne, 9 ; du gravier, 0... C'est fini. Ce dernier soleil d'août fait encore tous ses efforts joyeux pour briller, mais l'enchante-ment est déjà rompu. Il ne devait durer que le temps d'un départ. Instant dynamique où tous les rouages de la machine se sentent pris du même vertige, de la même volupté de mouvement vers la conquête. Et puis les mêmes grincements, les mêmes difficultés, les mêmes arrêts décevants.

- Densité du chêne, 9 ; poids spécifique du chêne ?
- 9 kg.
- Poids spécifique de l'eau ?
- 1 kg.
- Compare.
- Un dm^3 de chêne est plus lourd qu'un dm^3 d'eau.
- De chêne, de chêne, quel chêne ?
- Un dm^3 de chêne de calcul est plus lourd qu'un même volume d'eau.

Dans un coin de la classe, une cuvette émaillée avec de l'eau.

- Mets-y un morceau de chêne, le premier venu, là sur le banc de menuisier.

Comique, dans un certain sens. Tout déséquilibre qui n'est pas immédiatement dangereux provoque le rire. Les clowns du cirque. Mais pour toi ? Cet enfant enferré dans son problème et qui perd tout contact vivant avec la réalité, avec les choses d'où vient le salut. Ce problème : l'effort pour l'effort, sans racines dans une vie de seize ans. Pas inté-ressant, pour lui. Des chiffres, oui. Des symboles, oui. Des abstractions, encore. Et puis ? Et puis la confusion, le chaos, le néant, le doute, les complexes. L'incompréhension de ce qu'on comprend, la méconnaissance de ce qu'on connaît. Pourtant, tous les petits enfants de Suisse qui entreront dans les collèges au printemps prochain savent déjà que leurs bouts de bois flottent sur le ruisseau du village et que toutes les pierres qu'ils y ont jetées s'en sont allées au fond de l'eau. Alors ?

- Alors ne serait-ce pas encore une fois nous, même M. l'inspecteur qui exige : surface du rectangle = longueur fois largeur ?
- Alors ?
- Alors, densité du chêne, 9...

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 16 ans

1937 23 élèves

1941 51 élèves

1945 88 élèves

Section B : Garçons de 10 à 16 ans

Maturités. Baccalauréats

Entrée au Gymnase

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99

281

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

205

L'achat de vêtements
Trousseaux, Meubles

avec

L'abonnement ODAC

est plus avantageux

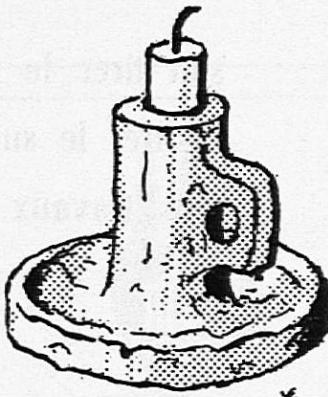
ODAC Fanti & Cie. Couvet / Ntl.

237

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 31715

L'enseignement du modelage



apprend à l'enfant à aimer le beau et à se réjouir de son œuvre. Il faut si peu de choses : notre livret de modèles, quelques bouts de bois, un morceau d'argile et l'on peut se mettre à l'ouvrage. Cahier de modèles contre envoi de 50 cts. en timbres-poste. Echantillons d'argile à modeler et prix courant gratuits.

E. BODMER & Cie

Poterie, Zurich, Uetlibergstr. 140.

Tél. 33 06 55

Costumes «TRAINING»
de Fr. 22.50 à 34.—
«AIRDRESS» Fr. 19.50



Envois à choix

Welcher Lehrer oder welche Lehrerin will mit Kollegen der deutschen Schweiz in schriftliche Verbindung treten zwecks gegenseitiger Weiterbildung in den Sprachen?

Sich zu wenden an die Administration des «Educateur»

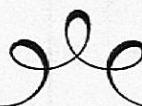


L'IMPRIMERIE NOUVELLE

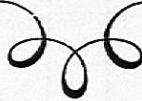
Ch. Corbaz S.A.

MONTREUX

sait tirer le meilleur parti d'une idée et en assurer le succès. Elle conseille, crée, exécute tous travaux graphiques, courants et soignés



Devis sur demande



Place de la Paix

Téléphone 62798



Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.

BON

pour un rabais spécial sur tous
les achats chez

BORNET S. A.

Electricité Eau Gaz

GENÈVE RUE DE RIVE TÉL. 5 0250

262



PAPETERIE-LIBRAIRIE
LAUSANNE

284

RESTAURANT BOCK

LAUSANNE

C. Paux et G. Esenwein, succ.

Grand-Chêne 4

Tél. 2.76.58

LE RESTAURANT DES GOURMETS ET DES BONS VINS
SALLES POUR SOCIÉTÉS, CONFÉRENCES ET BANQUETS

Stamm S. P. V.

222

Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

Cadères

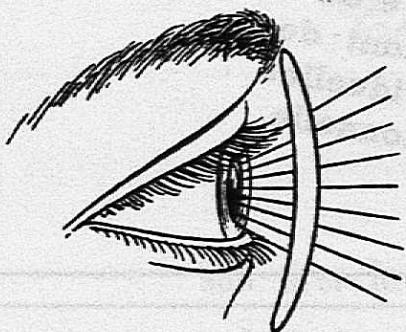
Maison spéciale pour la belle confection dames

BIENNE

Téléphone 27445 voir 27446

Rue de la Gare 14

299



*Pour vos yeux
allez chez Koch
c'est mieux !*

E. KOCH - opticien - Bienné - rue Dufour 13

298

Evard

Bienné

Place du Marché-Neuf

Téléphone 2.28.95

Horlogerie, Bijouterie
Argenterie
Radio
Gramo, Disques

302



LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnard
et Cie S.A.
nouveautés
Lausanne

MONTREUX, 13 octobre 1945

LXXXI^e année — N° 36

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. **Bulletin:** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.
Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

215

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Renseignements sans engagement ★ Envois postaux



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse et de Liechtenstein contre 75 ct. versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE
Maison de confiance fondée en 1910.
Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres. 218



Moitié-Moitié et vacherin

Café du Jorat

Place de l'Ours. Tél. 2.91.14

M. RASTELLO-MOURET

Croûtes-maison

Salles pour Sociétés

286

Pour l'alimentation des fonds de courses; un moyen qui a fait ses preuves depuis 5 ans : la séance de **projections lumineuses en couleurs naturelles**.

Pour Inscriptions et renseignements s'adresser à J.-L. Felber, chemin du Levant 69, Lausanne.

305

Pianos occasions

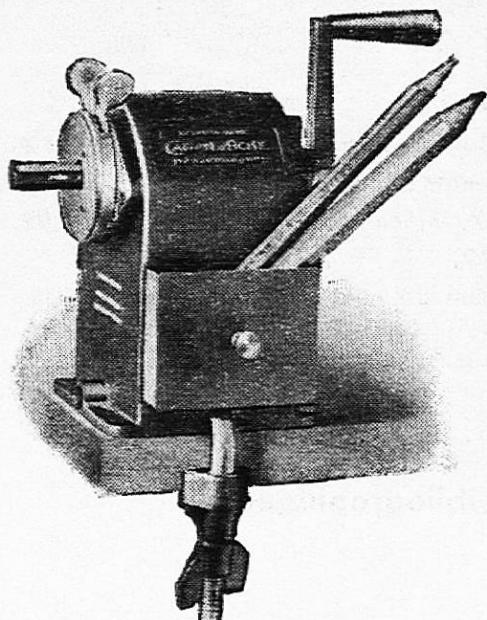
Grand choix à l'état de neuf avec garantie

205

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 31715



Machine suisse

CARAN D'ACHE

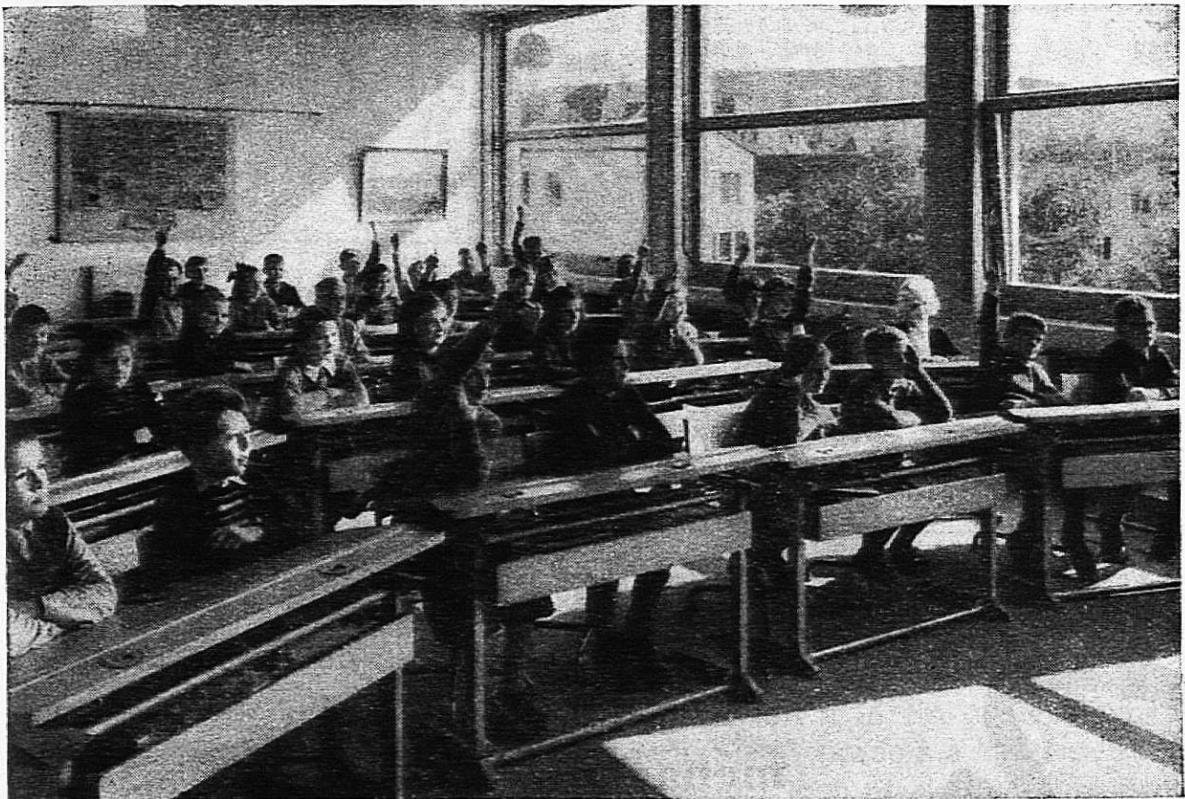
à tailler les crayons

N° 455

Prix y compris la pince de fixation Fr. 26.20

Fabrique Suisse de Crayons Caran d'Ache
GENÈVE

272

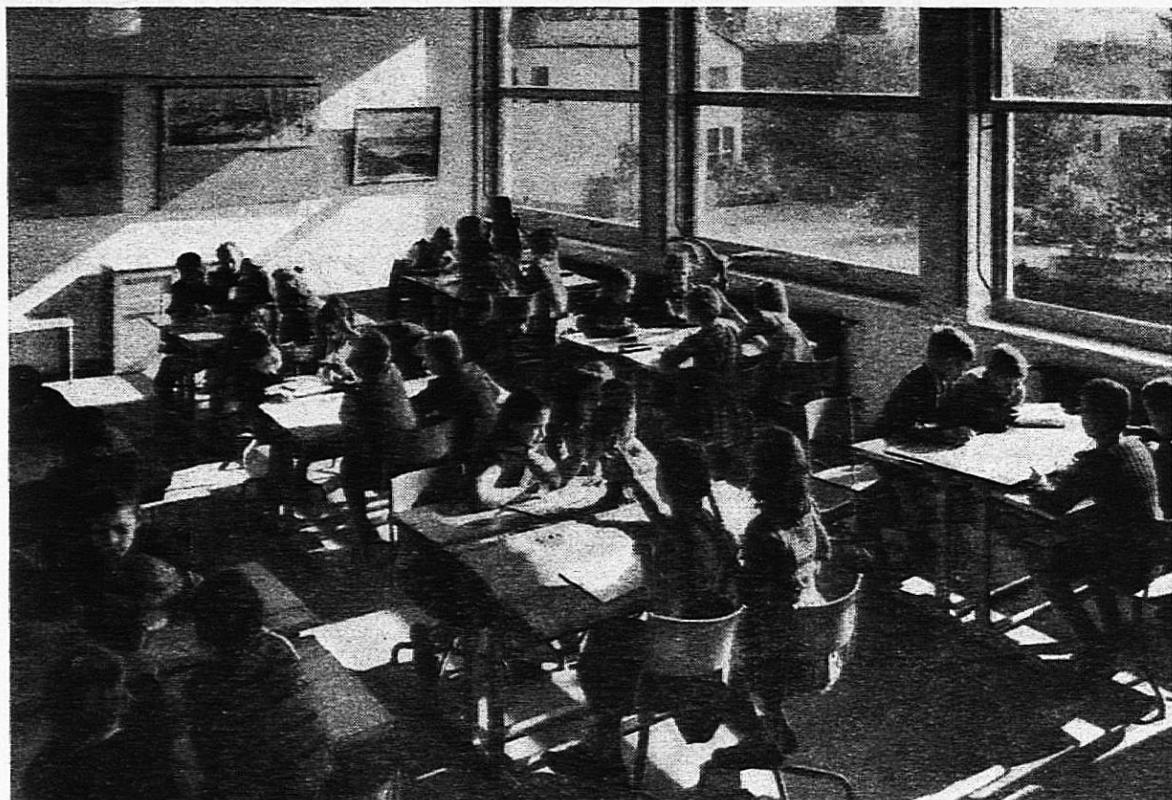


embru

Mobilier scolaire conçu pour le travail en commun d'après les récentes expériences des hygiénistes et des pédagogues.

Usines Embru S.A., Rüti (Zurich)

Tél. 055 2 33 11





ménagère
Nouveautés s.a.
habille
à la perfection
Monsieur
Madame
et les
Enfants

PL. PALUD

LAUSANNE